

## Gestion de la propriété intellectuelle, exercice 2002-2003

### 1 Renseignements généraux

#### 1.1 Établissements qui s'occupent de la production, de la gestion ou de la commercialisation de la PI

Cette enquête porte sur la propriété intellectuelle découlant des activités R-D des ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique. Veuillez énumérer les noms des établissements (directorats, services, établissements de R-D, etc.) compris dans vos chiffres. (*Utilisez au besoin des feuilles supplémentaires.*)

Vous voudrez bien, en outre, indiquer si ces établissements s'occupent de la gestion de la propriété intellectuelle (identification, protection, promotion ou commercialisation)

Nom de l'établissement	S'occupe de la gestion de la PI	
	Oui	Non
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

#### 1.2 Infrastructure et dépenses de gestion de la propriété intellectuelle

1.2 a. Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la promotion et la commercialisation) est assurée par (*cochez un cercle*) :

- Chaque établissement
- Un bureau central
- Un organisme externe (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Une combinaison de ce qui précède

1.2 b. Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI. Le « nombre d'équivalents plein temps » correspond à une estimation du nombre d'années-personnes. Dans la colonne des dépenses, donnez une estimation de la portion des dépenses du bureau associée à la gestion de la propriété intellectuelle. Les « Frais juridiques » incluent les coûts liés à la recherche de brevets, à l'enregistrement du droit d'auteur, aux honoraires des avocats, aux frais judiciaires, etc. Les « Dépenses de fonctionnement » excluent les dépenses liées à l'équipement. *Veuillez consulter le Guide pour les répondants pour obtenir la description détaillée des catégories.*

Niveau	Employés affectés à la gestion de la PI (EPT)	Dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la PI				Total des dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la PI
		Salaires (correspondant aux EPT)	Dépenses liées aux demandes de brevet	Frais juridiques	Autres dépenses de fonctionnement	
(milliers de dollars)						
Niveau du bureau central						
Tous les établissements						
Autres (veuillez préciser)						

**1.3 Contrats et ententes de collaboration de R-D**

Les contrats de R-D entraînent souvent la création d'une propriété intellectuelle sous forme d'inventions, de logiciels, de bases de données, de monographies, etc. Cette section sert à recueillir de l'information sur le rôle des contrats de S-T dans votre organisme.

*Nous obtiendrons des renseignements sur les contrats de R-D dans le cadre de l'enquête principale portant sur les **Dépenses et la main-d'œuvre scientifiques fédérales**.*

Afin de la présente enquête, l'expression

- « contrat accepté » désigne un marché dans le cadre duquel votre organisme est payé par un autre organisme pour mener des activités de R-D.
- « contrat adjudgé » désigne un marché dans le cadre duquel votre organisme paie un entrepreneur extérieur pour mener des activités de R-D.
- « entente de collaboration non contractuelle » désigne les activités conjointes de R-D qui ne sont pas couvertes par un contrat officiel ou qui ne nécessitent pas de transfert de fonds.

a. Quelle est la politique de votre organisme à l'égard de la propriété intellectuelle découlant de contrats de R-D acceptés ? Autrement dit, qui possède les droits de la propriété intellectuelle et qui détient le droit prioritaire d'en autoriser l'exploitation sous licence ?

---



---



---



---

b. Quelle est la politique de votre organisme à l'égard de la propriété intellectuelle découlant d'ententes de collaboration ?

---



---



---



---

c. Qui sont les commanditaires des contrats de R-D acceptés au cours de l'année de référence ?

<b>Commanditaires des contrats de R-D acceptés :</b>	<b>Nombre de contrats de R-D</b>	<b>Valeur des contrats de R-D (milliers \$)</b>
Administration fédérale		
Administrations provinciales et autres niveaux d'administration canadienne		
Entreprises canadiennes		
Autres organismes canadiens		
Gouvernements étrangers		
Entreprises étrangères		
Autres organismes étrangers		
Groupes multilatéraux (consortiums, etc.)		
Autres (veuillez préciser)   _____		

**1.4 Obstacles à la gestion de la propriété intellectuelle**

Veillez indiquer si vous acceptez ou non les énoncés suivants sur les obstacles et les défis à la gestion de la PI.

Obstacle	Tout a fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
<b>1. Politique</b>				
1.1 Les lois et règlements fédéraux empêchent les ministères d'exploiter pleinement leur PI	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.2 Les lois et règlements fédéraux dissuadent les entreprises de commercialiser la PI élaborée par le gouvernement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.3 L'impression qu'il y a des obstacles est due à une mauvaise compréhension de la PI et des politiques sur les transferts de technologie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.4 Les règles de déclaration ne sont pas très respectées (p. ex., des renseignements sur les inventions sont publiés avant que celles-ci ne soient protégées)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.5 Il manque de liens avec les prêteurs commerciaux et les investisseurs en capital-risque	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1.6 Les inventeurs et les innovateurs ne disposent pas d'assez de flexibilité pour commercialiser	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>2. Ressources de gestion de la PI</b>				
2.1 On manque de ressources (monétaires/personnel) pour identifier et gérer la PI	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2.2 On manque d'experts pouvant reconnaître les technologies ayant un grand potentiel de succès	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2.3 Le personnel qui s'occupe de transferts technologiques a besoin de plus de formation en identification et réglementation de la PI et en droit des brevets	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2.4 Les technologies qui ont des chances de réussir ne sont pas reconnues assez tôt.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>3. Conservation des recettes</b>				
3.1 La commercialisation est entravée par le fait que les ministères ne peuvent pas avoir de participation dans une société	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.2 Le report du versement des redevances jusqu'à la commercialisation de la technologie donne l'impression que la PI n'a pas eu de succès	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.3 Les inventeurs et les innovateurs ne sont pas adéquatement récompensés pour leur participation au développement et au transfert de la technologie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>4. Capacité de commercialisation de la technologie</b>				
4.1 Peu de PME canadiennes ont à la fois les ressources et les compétences nécessaires pour commercialiser les technologies créées dans les laboratoires fédéraux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.2 Les sociétés canadiennes croient qu'elles devraient obtenir des licences sans avoir à verser des redevances parce qu'elles paient des impôts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.3 Il n'y a pas assez de mécanismes pour favoriser le démarrage de sociétés spécialisées dans la commercialisation des technologies de pointe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.4 Il n'existe aucun moyen de communiquer précocement avec les utilisateurs potentiels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Autres (veuillez préciser)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**2 Identification de la propriété intellectuelle****2.1 Rapports et divulgations**

Indiquez le nombre de nouveaux rapports ou de nouvelles divulgations, au cours de l'année de référence, relatifs à la propriété intellectuelle découlant d'activités R-D internes, de contrats R-D adjugés et d'activités de collaboration en R-D. *Les types de PI sont définis dans le guide.*

Types de propriété intellectuelle déclarée	Nombre de nouveaux rapports de propriété intellectuelle découlant de		
	Activités internes	Contrats	Activités de collaboration
Inventions			
Logiciels ou bases de données informatiques			
Oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux			
Documents éducatifs			
Dessins industriels			
Marques de commerce			
Topographies de circuits intégrés			
Nouvelles obtentions végétales			
Savoir-faire			
Autres (veuillez préciser) :   _____			

**3 Protection de la propriété intellectuelle****3.1 Activités de protection de la PI**

Votre organisme a-t-il pris, au cours des cinq dernières années, l'une des mesures suivantes de protection de la propriété intellectuelle? *Le Guide pour les répondants comprend des définitions plus détaillées de ces mesures.*

Activité de protection de la PI	Oui	Non
Présentation de demandes de brevet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Recherches d'antériorités	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Poursuites	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Présentation de demandes de brevet en vertu du Traité de coopération en matière de brevets	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Demande d'enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard de logiciels ou de bases de données	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Demande d'enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard d'œuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Demande d'enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard de documents éducatifs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Demande d'enregistrement de marques de commerce	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Demande d'enregistrement de topographies de circuits intégrés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Présentation de demandes de protection de nouvelles obtentions végétales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accords de transfert de matériel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Signature d'une entente de secret ou de non-divulgation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres (veuillez préciser) :   _____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**3.2 Propriété intellectuelle ayant donné lieu à des activités de protection**

Pendant l'année de référence, combien de propriétés intellectuelles ont donné lieu à des activités de protection ?

Type de propriété intellectuelle	Nombre de PI qui ont donné lieu à des activités de protection
Inventions	
Logiciels et bases de données informatiques	
Oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux	
Documents éducatifs	
Dessins industriels	
Marques de commerce	
Topographies de circuits intégrés	
Nouvelles obtentions végétales	
Savoir-faire	
Autres (veuillez préciser) : _____	

**3.3 Brevets**

- a. Les chiffres fournis devraient inclure les demandes et les délivrances de brevets effectuées avec l'appui de l'organisme même s'il ne garde pas les droits. Les demandes internationales (demandes en vertu du Traité de coopération en matière de brevets, par exemple) et régionales (demandes à l'Office européen des brevets) doivent être considérées comme des demandes simples.

Domaine de technologie	Nouvelles demandes de brevet au :				Brevets délivrés au :			
	Canada	É-U	Autres	Total demandes	Canada	É-U	Autres	Total délivrés
Commerce, gestion et administration des affaires								
Sciences et technologies agricoles et biologiques								
Professions, sciences et technologies de la santé								
Génie et sciences appliquées								
Mathématiques et sciences physiques								
Autre non classé ailleurs								
<b>Total</b>								

- b. Brevets détenus et brevets en instance

	Canada	É-U	Autres	Total
Nombre total de brevets détenus (y compris ceux obtenus cette année)				
Nombre total de brevets en instance				

**4 Licences**
**4.1 Nouvelles licences et licences actives**

Veuillez déclarer le nombre de nouvelles licences exécutées au cours de l'année de référence de même que le nombre de licences actives à la fin de l'année. Si vous ne disposez pas de données détaillées, veuillez indiquer des totaux dans les cases appropriées. Le guide fournit des définitions détaillées des termes « canadien » et « étranger ». En cas de doute, veuillez indiquer le nom et l'adresse du titulaire de la licence, et Statistique Canada se chargera de déterminer la classification appropriée.

	Licence exclusive ou unique	Licence non exclusive ou multiple	Total
<b>1. Nouvelles licences (total de 1.a + 1.b)</b>			
a. Nouvelles licences exécutées avec des titulaires de licence canadiens qui :			
i) étaient des commanditaires des contrats de recherche ou des participants à des activités de collaboration			
ii) n'étaient pas engagés dans la production de la technologie faisant l'objet d'une licence			
b. Nouvelles licences exécutées avec des titulaires de licence étrangers			
<b>2. Licences actives (total de 2.a + 2.b)</b>			
a. Licences actives exécutées avec des titulaires de licence canadiens qui :			
i) étaient des commanditaires des contrats de recherche ou des participants à des activités de collaboration			
ii) n'étaient pas engagés dans la production de la technologie faisant l'objet d'une licence			
b. Licences actives exécutées avec des titulaires de licence étrangers			

**4.2 Source de technologie**

Quelles étaient les sources des technologies sur lesquelles les licences nouvelles sont fondées ?

Source de technologie	Nombre total de nouvelles licences
Activités internes	
Activités extérieures (contrats adjugés)	
Activités extérieures (contrats acceptés)	
Activités de collaboration	
Sources multiples	
Autres (veuillez préciser) : _____	
<b>Total (le total devrait correspondre au nombre de nouvelles licences ci-dessus)</b>	

### 4.3 Redevances reçues

Pendant l'année de référence, quelles sont les redevances totales reçues découlant des licences actives ? Incluez les frais de délivrance de licences, les redevances en cours, les frais de licence de logiciels et de bases de données et toutes autres redevances.

Redevances totales reçues pour la PI découlant des	Licences canadiennes	Licences étrangères	Total
	(milliers \$)		
Activités internes			
Activités extérieures (contrats adjugés)			
Activités extérieures (contrats acceptés)			
Activités de collaboration			
Sources multiples			
Autres (veuillez préciser)   _____			
<b>Total</b>			

## 5 Impacts des transferts de la PI

### 5.1 Entreprises dérivées

De nouvelles sociétés sont souvent constituées pour commercialiser les technologies appartenant à l'organisme. Ces sociétés, dites entreprises dérivées, résultent de divers arrangements institutionnels :

- **Attribution de licences** - Une nouvelle société est établie pour commercialiser ou concéder sous licence la technologie de l'organisme (ces sociétés sont parfois dites «de démarrage»)
- **R-D** - Une nouvelle société est créée pour financer la recherche faite dans l'organisme afin de développer les technologies à l'égard desquelles on envisage de concéder des licences.
- **Service** - Une nouvelle société est créée pour donner un service qui était offert à l'origine par l'organisme. Cela comprend les prises en charge par les employés, c'est-à-dire les entreprises lancées par d'anciens employés dans le cadre d'une entente visant à commercialiser les technologies.

Veuillez indiquer ci-dessous les dénominations sociales de toutes les entreprises dérivées, l'année de leur constitution, leur statut, leur secteur technologique (consultez la classification des secteurs technologiques donnée pour la question 3.3) et leur lien avec l'organisme (attribution de licences, R-D ou autres).

Dénomination sociale	Année de constitution	Statut de l'entreprise	Secteur technologique	Lien institutionnel

Utilisez au besoin des feuilles supplémentaires.

## 6 Guide pour les répondants

Ce questionnaire porte de façon générale sur la propriété intellectuelle découlant des activités de R-D. Nous reconnaissons que la PI pouvant être commercialisée découle d'autres activités également et qu'il peut être difficile de faire la distinction entre les deux. Lorsque c'est possible, veuillez indiquer les chiffres se rapportant à la PI qui découle des activités de R-D. Sinon, veuillez inscrire une mention précisant que les chiffres comprennent la PI découlant d'activités autres que la R-D.

S'il est impossible d'obtenir des chiffres exacts, veuillez fournir des estimations en ajoutant une note à cet effet.

Répondez à toutes les questions. Pour les questions dont la réponse réelle est zéro, inscrivez la valeur «0». Si les données ne sont pas disponibles, inscrivez «s.o.». Si la question ne s'applique pas, veuillez l'indiquer.

Inscrivez toutes les valeurs monétaires en dollars canadiens. (en général en milliers de dollars).

### Notes sur les questions

1. Il s'agit de permettre de déterminer la couverture globale de la réponse. Si cette dernière ne porte que sur une partie de l'organisation, veuillez l'indiquer ici. Si des groupes discernables de l'organisation produisent de la PI, veuillez les énumérer ici.
- 1.2b. Le terme « dépenses de fonctionnement » vise à saisir toutes les dépenses, sauf celles relatives aux biens d'équipement. Les sous-catégories sont les suivantes :
  - Salaires
  - Dépenses liées aux demandes de brevet, y compris :
    - Description initiale et rapport d'invention
    - Identification de l'inventeur
    - Recherche sur l'état de la technique
    - Recherches d'antériorités
    - Validation de brevet
  - Frais juridiques, y compris :
    - Préparation de demande de brevet
    - Dépôt de brevets (au pays et à l'étranger)
    - Examen de brevet et poursuites
    - Litiges
  - Autres dépenses de fonctionnement, y compris :
    - Administration de cas
    - Maintien des brevets
    - Gestion de la délivrance
    - Contrôle, application et exploitation
    - Contrefaçon de brevet
  - Total – somme de ce qui précède

- 1.3 La propriété intellectuelle comprend ce qui suit :
  - **Invention** : Tout procédé, technique, moyen de fabrication ainsi que toute machine – ou tout perfectionnement dans l'un ou l'autre de ces cas – présentant un caractère de nouveauté et d'utilité (Loi sur les inventions des fonctionnaires, S.R., c. P-31, art. 1). Certaines inventions sont brevetables dans certains pays, mais pas dans d'autres, par exemple, les nouvelles formes de vie créées par génie génétique, les nouvelles formes de vie microbienne, les méthodes de traitement médical et les logiciels.
  - La **propriété intellectuelle protégeable par droit d'auteur** a été répartie entre trois groupes :
    - **Les logiciels ou bases de données informatiques** : Comme indiqué ci-dessus, les logiciels peuvent être brevetés, mais sont ordinairement protégés par le droit d'auteur. Les bases de données peuvent aussi être protégées par ce même droit.
    - **Les œuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux** : Cette catégorie comprend toute œuvre susceptible d'être protégée par le droit d'auteur autre que les logiciels, les bases de données informatiques et les documents éducatifs spéciaux indiqués ci-après.
    - **Les documents éducatifs** : Cette catégorie comprend les documents spéciaux qui peuvent être protégés par le droit d'auteur, mais qui ne se présentent pas nécessairement sous la forme d'un livre. Il peut s'agir, entre autres, de leçons radiodiffusées ou télédiffusées, de pages Internet, de brochures, d'affiches ou de fichiers informatiques.
    - **Les dessins industriels** : Il s'agit de formes, modèles ou ornements originaux appliqués à un article fabriqué. Les dessins industriels sont protégés par l'enregistrement à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.
    - **Les marques de commerce** : Il s'agit de mots, de symboles, de dessins ou d'une combinaison de ceux-ci utilisés pour distinguer vos produits ou services de ceux des autres. Les marques de commerce sont enregistrées à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.
    - **Les topographies de circuits intégrés** : Il s'agit de la configuration tridimensionnelle des circuits électroniques utilisés dans les microplaquettes et les plaquettes à semi-conducteurs. Les topographies de circuits intégrés peuvent être protégées par enregistrement à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.
    - **Les nouvelles obtentions végétales** : Certaines variétés de plantes qui sont nouvelles, différentes, uniformes et stables peuvent être protégées.

